

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1700

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cadeaux empoisonnés pour les cantons

Divers projets d'allègements fiscaux en discussion devant le Parlement risquent de provoquer des dégâts considérables pour les finances cantonales. Les cantons oseront-ils s'y opposer avec la même vigueur qu'à l'initiative COSA?

La votation du 16 mai 2004 a marqué un tournant dans la vie politique suisse. Pour la première fois, les cantons ont fait usage de leur droit de référendum. Un projet de révision fiscale exagérément gonflé par les Chambres risquait d'assécher leurs recettes et de menacer les prestations essentielles fournies par les cantons. La fronde des cantons eut un impact décisif sur le résultat: près de deux tiers des votants ont renvoyé le paquet fiscal à l'expéditeur.

Depuis, les grands argentiers cantonaux n'hésitent plus à brandir la menace de la fermeture d'un hôpital ou d'une coupe dans l'école publique pour faire basculer une votation fédérale. Dernière cible en date: l'initiative COSA, le vent en poupe dans les sondages, mais qui risquerait de priver partiellement les cantons de leur participation aux bénéfices de la BNS (cf. DP n° 1698). On a même entendu les partis de droite entonner le couplet des finances cantonales menacées. Mais dans leur bouche, la mélodie sonne complètement faux. Sous la Coupole, les parlementaires bourgeois chantent en chœur le refrain des allègements fiscaux. A un an des élections, les cadeaux fiscaux sont même devenus le tube de cette fin d'été. Exemple emblématique, la réforme de l'imposition des entreprises promet d'être douloureuse pour les finances cantonales.

Actuellement, une société anonyme (SA) est imposée sur son bénéfice. Si ce bénéfice est

redistribué aux actionnaires par des dividendes, ceux-ci sont imposés auprès des bénéficiaires comme revenus. La SA étant une personne juridique distincte, deux impôts se justifient (cf. DP n° 1633). Les milieux économiques voient là au contraire une double imposition. Le Conseil fédéral a donc proposé que les dividendes versés aux actionnaires ne soient plus que partiellement imposés: à 80% pour les participations relevant de la fortune privée et à 60% pour les participations relevant de la fortune commerciale. Le Conseil des Etats a fixé ces pourcentages à 60% et respectivement 50%. Quant à la commission du Conseil national, elle a récemment proposé d'aller plus loin et de n'imposer les dividendes qu'à hauteur de 50% dans tous les cas.

Les autres réformes fiscales en route ne ménagent pas non plus les finances cantonales. Ce d'autant que, par le biais de la loi sur l'harmonisation des impôts directs (cf. page 4), le parlement a le douteux privilège d'offrir certains cadeaux fiscaux sans même ouvrir son porte-monnaie. Les cantons ne pourront pas chercher leur salut auprès des parlementaires désireux de plaire à leurs électeurs. L'arme référendaire risque encore de leur servir d'ultime recours pour sauvegarder leurs finances. Oseront-ils s'en servir une deuxième fois?

(ad) Suite de l'article à la page 4

Sommaire

Le travail temporaire fait des malheurs.
page 2

La nouvelle péréquation pourrait décevoir même les cantons qui en ont accepté les principes.
page 4

Les brevets vont mettre sens dessus dessous le parlement.
page 5

La vidéosurveillance muselle les enfants mais pas les chiens.
page 6

Urs Widmer retourne la langue contre les mythes triviaux.
page 7

La pierre de Unspunnen vole toujours.
page 8

Découpages administratifs

Les capitales et les villes-centres d'agglomération font particulièrement peur. Au lieu de les prendre pour des pôles de développement économique et des lieux d'expérimentation sociale, écologique et culturelle, on n'a de cesse de vouloir les affaiblir, réduire leur densité, contenir leur dynamisme.

Édito page 3